

N° 2022-156

**OBJET :***Budget principal – Décision  
modificative n° 3*

L'an deux mil vingt-deux, le 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 octobre 2022

Présents :

Mmes VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants :.....	24
pour :.....	24
contre :.....	00
abstention :.....	00

Procuration a été donnée par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	022	- 10 300,00 €
	023	+ 12 000,00 €
	6237	- 12 000,00 €
	6284	+ 10 300,00 €
Dépenses d'investissement :	202-57	+ 14 000,00 €
Recettes d'investissement :	10222	+ 2 000,00 €
	021	+ 12 000,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- vote les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

